

<https://47.snuipp.fr/Consulter-son-rendez-vous-de-carriere>



# Consulter son « rendez-vous de carrière »

- Paritarisme - Carrière -

Date de mise en ligne : jeudi 7 juin 2018

Dernière mise à jour : 6 juillet 2026

---

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

---

[Le COEE n°6908 du 03/07/26](#) informe :

- De la disponibilité des compte-rendus de carrière effectués au cours de l'année scolaire 2025-2026.
  - De la possibilité de joindre, « dans un délai de 15 jours à compter de la notification du compte-rendu » (soit avant le 18 juillet), des observations à ce compte-rendu.  
Ces observations seront lisibles par l'IA au moment où il établira son appréciation finale.
- 

## Sommaire

- [1. Tout d'abord, se connecter à lprof](#)
- [2. Sélectionner « Les Services »](#)
- [3. Sélectionner « Votre compte-rendu \(...\)](#)
- [4. Lire le compte-rendu](#)
- [5. En lire plus et ajouter des \(...\)](#)
- [6. Et l'appréciation finale... alors ?](#)
- [7. Lire aussi :](#)

<!â€"insérer\_sommaireâ€"t'

**À l'occasion des « rendez-vous de carrière », il convient de lire le compte-rendu de l'IEN, le commenter, et attendre l'appréciation finale de l'IAâ€"!**

Pour le passage d'échelon, depuis le 6e ou le 8e, ainsi qu'au 9e pour accéder au grade de la hors classe, le rendez-vous de carrière (synonyme « d'inspection ») peut permettre d'avancer plus vite.

Ce rendez-vous de carrière se concrétise par un compte-rendu de l'IEN, puis par une « appréciation finale » portée par l'IA, avant d'être transformé en « points » pour le barème.

**Pour accéder à tout cela, il faut savoir le trouver depuis lprof**

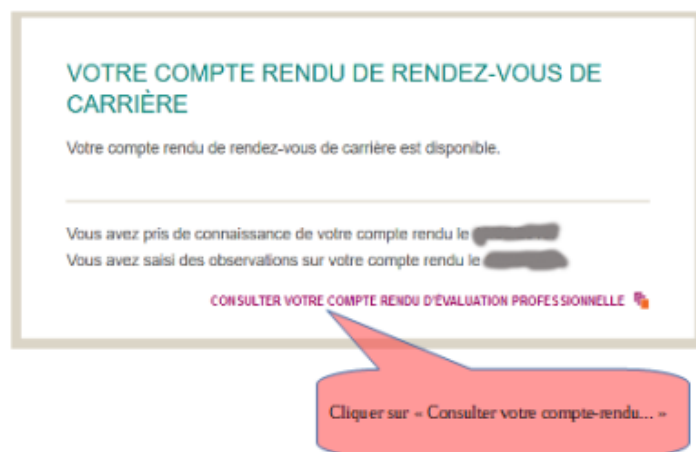
## 1. Tout d'abord, se connecter à lprof

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/lo...>

## 2. Sélectionner « Les Services »



### 3. Sélectionner « Votre compte-rendu de rendez-vous de carrière »



### 4. Lire le compte-rendu

Vous pouvez alors lire le compte-rendu, avec les « croix » placées où il faut (?).

Rendez-vous de carrière > Compte rendu de rendez-vous de carrière

VOTRE COMPTE RENDU DE RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

Compte rendu de votre rendez-vous de carrière - échelon 8.

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

EVALUATION DES COMPÉTENCES

| Niveau d'expertise                                                                                                               | A consolider | Satisfaisant | Très satisfaisant | Excellent |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|-------------------|-----------|
| Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique                                                                          |              |              |                   |           |
| Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves        |              |              |                   |           |
| Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves |              |              |                   |           |
| Organiser et assurer un mode de                                                                                                  |              |              |                   |           |

### 5. En lire plus et ajouter des observations

Plus bas, apparaît « l'appréciation générale des évaluateurs » :

### APPRÉCIATION GÉNÉRALE DES ÉVALUATEURS

L'inspecteur

Les élèves de

L'enseignant

Le directeur

Le conseil d'administration

Le conseil d'école

Le conseil de parents

Le conseil de surveillance

Le conseil de discipline

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion

Le conseil de gestion



Ensuite, c'est l'indication de la date de votre « prise de connaissance » :

### PRISE DE CONNAISSANCE

Vous avez pris connaissance de votre compte rendu de rendez-vous de carrière le :

Puis, le cadre où vous pouvez laisser des « observations » :

### OBSERVATIONS ÉVENTUELLES SUR VOTRE COMPTE RENDU DE RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

Conformément à la réglementation applicable, vous aviez jusqu'au :

pas d'observation

## 6. Et l'appréciation finale€! alors ?

Là, ça dépend€!

L'IA notifiera son appréciation finale dans les quinze jours qui suivent la rentrée scolaire suivante.

Pour l'image ci-dessous, cette rentrée n'a pas encore eu lieu :

### VOTRE APPRÉCIATION FINALE

Aucune appréciation finale n'est disponible pour le moment

C'est cette appréciation finale qui sera ensuite traduite en « points » pour la future promotion.

## 7. Lire aussi :

[L'avancement d'échelon : comment ça marche ?](#)

[La Hors Classe : comment ça marche ?](#)

[La Classe exceptionnelle : comment ça marche ?](#)